



# Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale  
23 février 2024  
Français  
Original : anglais

## Groupe de travail sur la coopération internationale

Vienne, 5 et 6 juin 2024

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation :
  - a) Ouverture de la réunion ;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Rôle et incidences de la technologie en ce qui concerne la coopération internationale en matière pénale : possibilités, défis et besoins en matière de renforcement des capacités.
3. Considérations juridiques et pratiques concernant une liste indicative de questions relatives à l'extradition, à la lumière des travaux devant être menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.

#### Annotations

##### 1. Questions d'organisation

###### a) Ouverture de la réunion

La quinzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale s'ouvrira le mercredi 5 juin 2024, à 10 heures.

###### b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Le 2 juin 2023, le Bureau élargi de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a approuvé le programme des réunions des groupes de travail pour 2024, y compris les dates de la quinzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale, qui se tiendra à Vienne les 5 et 6 juin 2024.

Le 21 décembre 2023, le Bureau élargi a arrêté, par approbation tacite, les sujets de fond de la quinzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale.



Le 22 décembre 2023, le secrétariat a informé le Bureau élargi des modalités d'organisation retenues pour les réunions des groupes de travail prévues en 2024, en précisant que ces réunions, y compris la quinzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale, se tiendraient uniquement en présentiel. Toutefois, il restera possible pour les délégations de soumettre des déclarations vidéo préenregistrées, qui seront traduites dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

Le projet d'organisation des travaux qui figure à l'annexe du présent document a été établi pour permettre au Groupe de travail de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées dans les limites du temps alloué et compte tenu des services de conférence mis à sa disposition. Les ressources disponibles permettront la tenue de quatre séances plénières sur deux jours, avec des services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

## **2. Rôle et incidences de la technologie en ce qui concerne la coopération internationale en matière pénale : possibilités, défis et besoins en matière de renforcement des capacités**

La quinzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale sera l'occasion d'évoquer le rôle et les incidences de la technologie en ce qui concerne la coopération internationale en matière pénale, une question qui gagne en importance, et d'examiner les possibilités et les défis qui y sont associés ainsi que les besoins qui en découlent en matière de renforcement des capacités.

Le point 2 de l'ordre du jour prévoit notamment l'examen plus approfondi des trois sujets suivants, qui ont été suggérés par le Groupe de travail à sa quatorzième réunion, en septembre 2023<sup>1</sup> :

- a) Transmission électronique des demandes de coopération internationale ;
- b) Recours à la visioconférence, notamment en matière d'extradition ;
- c) Élaboration de programmes de formation des praticiennes et praticiens en matière d'extradition et d'entraide judiciaire.

Sachant que la Conférence des Parties, dès 2016, a encouragé les États parties à exploiter le plus efficacement possible les technologies disponibles pour faciliter la coopération entre les autorités centrales<sup>2</sup>, l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Groupe de travail sera l'occasion, pour les participantes et participants, d'engager un dialogue constructif sur la nécessité croissante de disposer de ressources technologiques, telles que des réseaux et des plateformes de communication permettant de transmettre des informations en toute sécurité, des outils facilitant la communication, y compris des dispositifs de téléconférence et de visioconférence, et des systèmes de gestion des dossiers permettant d'assurer le suivi des demandes reçues et envoyées, en vue d'établir une coopération internationale plus étroite et plus efficace. Le besoin croissant de ressources technologiques peut aussi être lié aux efforts mis en œuvre pour traiter plus efficacement les demandes d'entraide judiciaire portant sur des éléments de preuve électroniques, par exemple via la création d'unités spécialisées au sein des autorités centrales.

L'inscription de cette question à l'ordre du jour de la quinzième réunion du Groupe de travail suscitera de nouvelles contributions aux débats qui y sont consacrés dans diverses instances intergouvernementales.

En outre, l'examen de cette question sera l'occasion pour le Groupe de travail de faire le point sur les sujets connexes dont traitera un document de recherche en cours d'élaboration par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui sera consacré aux incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la coopération internationale en matière pénale et qui tiendra compte, entre autres

---

<sup>1</sup> Voir [CTOC/COP/WG.3/2023/4](#), par. 44.

<sup>2</sup> Voir résolution 8/1 de la Conférence.

choses, des enseignements tirés de l'expérience de la pandémie en ce qui concerne les possibles utilisations de la technologie pour favoriser la coopération internationale.

#### *Documentation*

Document d'information établi par le Secrétariat sur le rôle et les incidences de la technologie en ce qui concerne la coopération internationale en matière pénale : possibilités, défis et besoins en matière de renforcement des capacités (CTOC/COP/WG.3/2024/2)

### **3. Considérations juridiques et pratiques concernant une liste indicative de questions relatives à l'extradition, à la lumière des travaux devant être menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant**

Conformément aux dispositions du paragraphe 12 des procédures et règles applicables au fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, la Conférence des Parties et ses groupes de travail doivent inscrire la question du processus d'examen à leur ordre du jour en fonction de leurs domaines de compétence et sans préjudice de leurs mandats respectifs. Compte tenu du caractère progressif de l'examen, le contenu des ordres du jour et le calendrier des réunions des groupes de travail sont arrêtés en temps voulu par la Conférence ou le Bureau élargi. Afin que les groupes de travail puissent contribuer au Mécanisme tout en s'acquittant de leurs mandats respectifs, chacun d'eux ne devrait consacrer qu'un point de l'ordre du jour par réunion, pas plus, aux questions relatives au fonctionnement du processus d'examen.

Il était initialement prévu que les travaux consacrés au quatrième axe thématique du Mécanisme (coopération internationale, entraide judiciaire et confiscation) commencent en novembre 2022 mais, aux termes du paragraphe 10 des procédures et règles applicables au fonctionnement du Mécanisme, le passage à une nouvelle phase n'est possible que lorsque 70 % des examens prévus au début de la phase précédente ont été achevés, à moins que la Conférence n'en décide autrement. Compte tenu des circonstances actuelles et de l'état d'avancement des examens de pays en cours, le nombre d'examens qui auront été achevés d'ici juin 2024 ne devrait pas être suffisant pour que les travaux sur l'axe qui concerne la coopération internationale puissent commencer.

Néanmoins, au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Groupe de travail souhaitera peut-être s'intéresser aux considérations juridiques et pratiques associées à une liste indicative de questions relatives à l'extradition, à la lumière des travaux devant être menés dans le cadre du Mécanisme. Cette liste indicative comprend les questions suivantes :

- a) Traitement de plusieurs demandes d'extradition concernant la même personne<sup>3</sup> ;
- b) Partage de données d'expérience sur la question de la double nationalité des individus dont l'extradition a été demandée<sup>4</sup> ;
- c) Conditions de détention dans l'État requérant et incidences sur l'extradition<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Proposé à la quatorzième réunion du Groupe de travail, en septembre 2023, comme question à examiner lors de futures réunions (CTOC/COP/WG.3/2023/4, par. 44).

<sup>4</sup> Proposé à la huitième réunion du Groupe de travail, en octobre 2017, comme question à examiner lors de futures réunions (CTOC/COP/WG.2/2017/4-CTOC/COP/WG.3/2017/4, par. 38).

<sup>5</sup> Cette question, qui suscite l'intérêt des praticiennes et praticiens dans un nombre croissant d'affaires d'extradition, a également gagné en importance dans les décisions rendues récemment par des organes judiciaires régionaux.

Par ailleurs, conformément à l'alinéa h) du paragraphe 53 des procédures et règles applicables au fonctionnement du Mécanisme, la présidence du Groupe de travail a établi un compte rendu écrit des débats tenus au cours du dialogue constructif qui a eu lieu le mercredi 13 septembre 2023, à l'issue de la quatorzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale, laquelle s'est déroulée les 11 et 12 septembre 2023. Ce compte rendu a été publié sur la page Web du Mécanisme<sup>6</sup> et sur celle de la quinzième réunion du Groupe de travail sur la coopération internationale<sup>7</sup>.

#### *Documentation*

Document d'information établi par le Secrétariat sur les considérations juridiques et pratiques concernant une liste indicative de questions relatives à l'extradition, à la lumière des travaux devant être menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (CTOC/COP/WG.3/2024/3)

Document d'information établi par le Secrétariat sur l'état de fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant (CTOC/COP/WG.2/2024/4-CTOC/COP/WG.3/2024/4)

#### **4. Questions diverses**

L'attention du Secrétariat n'ayant été appelée sur aucune question susceptible d'être soulevée au titre du point 4 de l'ordre du jour, aucun document n'est actuellement prévu pour ce point.

#### **5. Adoption du rapport**

Le Groupe de travail adoptera un rapport sur les travaux de sa réunion, dont le projet sera rédigé par le secrétariat.

---

<sup>6</sup> [www.unodc.org/unodc/en/organized-crime/intro/review-mechanism-untoc/constructive\\_dialogues/ic\\_2023.html](http://www.unodc.org/unodc/en/organized-crime/intro/review-mechanism-untoc/constructive_dialogues/ic_2023.html).

<sup>7</sup> [www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/working-group-on-international-cooperation-2024.html](http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CTOC/working-group-on-international-cooperation-2024.html).

## Annexe

## Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé ou description</i>
<b>Mercredi 5 juin</b>		
10 heures-13 heures	1 a)	Ouverture de la réunion
	1 b)	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2	Rôle et incidences de la technologie en ce qui concerne la coopération internationale en matière pénale : possibilités, défis et besoins en matière de renforcement des capacités
15 heures-18 heures	2	Rôle et incidences de la technologie en ce qui concerne la coopération internationale en matière pénale : possibilités, défis et besoins en matière de renforcement des capacités ( <i>suite</i> )
	3	Considérations juridiques et pratiques concernant une liste indicative de questions relatives à l'extradition, à la lumière des travaux devant être menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant
<b>Jeudi 6 juin</b>		
10 heures-13 heures	3	Considérations juridiques et pratiques concernant une liste indicative de questions relatives à l'extradition, à la lumière des travaux devant être menés dans le cadre du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant ( <i>suite</i> )
15 heures-18 heures	4	Questions diverses
	5	Adoption du rapport